

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6064 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AZIZ ABD EL AZIZ

Date de naissance : 15-01-1959

Adresse : T, 1st Du Farz, Ben Yasmeen

Mohammed

Tél. : 0661201729 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. KANDOUL HARTI Malika  
Médecine Générale  
137, Rue du Gharb, Hay Layoune  
Casablanca - T. 05 22 28 70 59  
B JAN 2024

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Aziz Dey Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Af digit

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : Dr abd

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :

g

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
8 JAN			150,-	DR. KANDOUL HARTI M.D. Médecine Générale 137, Rue du Général Hay Layouné Casablanca - Tel: 03 22 28 70 59 INPE: 091083238

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL BACHIR Dr. RACHIDI Mounir Cité INARAL, Lot 13. Mohammedia Tél: 05 23 31 25 54 INPE: 0903979	13/01/24	234, 3625.54

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur KANDOUL Harti Malika**

**Médecine Générale  
ECHOGRAPHIE**

Diplômée en Gynécologie Médicale  
de l'université de Strasbourg (France)

137, Rue du GHARB - Quartier Laayoun

( ex derb Espagnol ) - Casablanca

Téléphone : 05 22 28 70 59

**الدكتورة قندول حارثي مليكة**

**الطب العام**

**الفحص بالصدى**

**حاصلة على دبلوم طب النساء  
جامعة سطراسبورغ (فرنسا)**

137، زنقة الغرب - حي العيون

( درب السبنيول سابق ) - الدار البيضاء

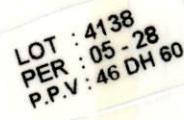
الهاتف : 05 22 28 70 59

Nom du malade :

*Abdjalil Deyy*

Casablanca, le : 18 JAN 2024

**PHARMACIE AL BACHIR**  
Dr. RACHIDI Mounir  
Bld INARAI, Lot 13. Mohammedia  
Tél. 05 23 31 25 54



**Dr. KANDOUL HARTI Malika**  
**Médecine Générale**  
137, Rue du Gharb, Hay Layoune  
Casablanca - Tél: 05 22 28 70 59  
INPE: 091083238